



LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC
DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mémoire présenté au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

Par

l'Association de la Maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke

Sherbrooke, Québec, Canada

10 mars 2003

L'industrie porcine est la deuxième plus importante production agricole au Québec. Elle génère plus de deux milliards de dollars par année et produit environ sept millions de porcs annuellement. Cette industrie est florissante au Québec mais elle suscite également des questions. Les quatorze millions de tonnes de lisier produites annuellement doivent être bien gérées. Les transformations du secteur agricole des cinquante dernières années ont entraîné une diminution de près de 44% de la superficie des terres agricoles (ministère de l'Environnement du Québec, 1999). Ces dernières étant réduites, les producteurs sont aux prises avec des surplus de lisier. Ces déjections créent, de par leur volume important et les odeurs qu'elles génèrent, des problèmes environnementaux et sociaux non négligeables.

Ces impacts touchent non seulement les populations vivant près des fermes porcines mais également l'ensemble de la collectivité québécoise. Parmi ces impacts, la pollution diffuse est particulièrement préoccupante pour la communauté locale de même que pour l'ensemble de la région touchée. Ainsi, tous les Québécois sont concernés par la problématique de la production porcine qui affecte notre environnement.

Les membres de l'Association de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke (AMEUS) se sentent appelés à participer aux audiences publiques sur la question de la production porcine, non seulement à titre de citoyens et de consommateurs mais également à titre de professionnels en environnement. Notre association regroupe une centaine de membres, qui s'impliquent dans le vaste domaine de l'environnement. Nos membres détiennent des formations des plus variées, allant des sciences sociales aux sciences pures et appliquées. Ils évolueront tout au long de leur carrière dans les différents milieux de l'environnement, soit gouvernemental, municipal, industriel, agricole, consultatif et communautaire. La grande majorité de nos membres a donc à vivre, de près ou de plus loin, avec les conséquences environnementales de la production porcine et à y trouver des solutions. C'est dans cette optique que l'AMEUS tient à manifester son opinion à la commission.

Lors d'un débat organisé auprès des étudiants de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, les membres de l'AMEUS se sont demandé : le Québec veut-il et peut-il soutenir une telle industrie? Actuellement, nous sommes d'avis que des pistes de solutions existent pour

résoudre les problèmes associés à cette industrie. Cependant, nous demeurons préoccupés par la façon dont nous pourrions, concrètement, mettre en œuvre ces solutions.

En juin dernier, le gouvernement québécois présentait son nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* qui veut rétablir l'équilibre entre les pratiques agricoles et le développement durable. Ce règlement établit un nouveau point de départ pour tenter de mieux gérer et réduire la pollution diffuse d'origine agricole au Québec. Nous croyons qu'il est primordial de veiller au respect de cette réglementation et à son application stricte. Pour ce faire, il est évident que l'on doit investir temps, argent et ressources humaines.

Outre l'application stricte du règlement, nous sommes d'avis que l'industrie porcine doit se responsabiliser face à la problématique environnementale actuelle. En d'autres termes, l'AMEUS recommande que les propriétaires de fermes porcines soient pro-actifs en matière d'environnement et que leurs initiatives en ce sens soient encouragées. De plus, nous croyons qu'avec l'éventuelle application du principe utilisateur-payeur, tel que mentionné dans la *Politique Nationale de l'eau* (Ministère de l'environnement, 2002), les producteurs de porcs ont tout intérêt à fournir les efforts nécessaires afin d'améliorer leurs pratiques agroenvironnementales dès maintenant .

Afin d'inciter ces derniers à dépasser les exigences dictées par la réglementation, il est d'abord nécessaire qu'ils connaissent toutes les méthodes de gestion et les nouvelles technologies permettant d'améliorer leurs performances environnementales. Il faut donc informer et sensibiliser les propriétaires de fermes porcines aux nouvelles opportunités qui s'offrent à eux. De plus, il serait intéressant de mettre en place un système efficace d'incitatifs financiers qui motiverait les producteurs non seulement à respecter les normes environnementales, mais aussi à innover en matière d'environnement. Par exemple, ce principe d'écoconditionnalité pourrait se traduire par des exemptions fiscales aux propriétaires de porcheries qui adoptent de bonnes pratiques agroenvironnementales. Nous croyons que l'aide financière accordée ne devrait pas être une béquille pour les producteurs, mais plutôt un coup de pouce à ceux qui contribuent à faire de l'industrie porcine une production durable. Enfin, nous pensons que les programmes de

financement respectant les principes d'écoconditionnalité devraient être appliqués sans discrimination quant à la taille ou au chiffre d'affaires des fermes porcines.

Au Québec, on remarque une diversité dans la grosseur des fermes d'élevage et dans les types de production (intensive, conventionnelle ou biologique). Nous croyons qu'il est important de conserver et d'encourager cette diversité. Actuellement, les avenues offertes aux producteurs pour augmenter leur performance environnementale sont beaucoup plus accessibles, selon nous, aux fermes d'élevage de grande envergure. Il est important de mentionner que les fermes de petite envergure constituent 33% des fermes d'élevages de porcs au Québec. Les 67% des sites d'élevage restant représentent des fermes de plus de 500 animaux (Fédération des producteurs de porcs du Québec, 2002). Par conséquent, le tiers des entreprises porcines sont susceptibles d'avoir des difficultés à augmenter leur performance environnementale, ce qui peut nuire à l'environnement et à leur compétitivité sur le marché. En ce sens, nous avons constaté qu'actuellement les technologies de traitement du lisier commercialisées sont surtout adaptées aux fermes d'élevage ayant une production de plus de 2500 animaux. Cela représente un problème majeur puisque seulement 7% des fermes porcines ont une production d'une telle envergure (Fédération des producteurs de porcs du Québec, 2002). Par conséquent, plusieurs types de technologie de traitement devraient, dans un avenir rapproché, être mis à la disposition des producteurs en fonction du contexte régional particulier dans lequel œuvre chaque ferme porcine du Québec. D'ici là, afin de permettre aux petites entreprises porcines de conserver leur compétitivité, nous encourageons le regroupement de ces dernières en coopératives. Cette façon de faire leur permettrait de se partager les coûts afférents à une technologie de traitement et d'atteindre une performance environnementale équivalente à celle des entreprises porcines de grande taille.

Actuellement, dans certaines régions du Québec, la quantité de déjections animales disponibles pour l'épandage a atteint un niveau supérieur à celui requis pour une production agricole optimale. Par conséquent, ces régions sont aux prises avec des problèmes de surfertilisation des sols, d'eutrophisation des cours d'eau et de contamination des eaux souterraines. Afin de diminuer l'ampleur de ces problèmes, de nombreux «développeurs» de technologies ont tenté d'élaborer des filières de traitement du lisier.

En 1998, le groupe de travail « Transfert technologique » (formé par la Fédération des Producteurs de Porcs du Québec) recensait 70 technologies en développement. Trois ans plus tard, le même groupe de travail produisait un rapport d'évaluation des technologies disponibles au Québec qui recensait cette fois seulement 15 technologies. Plusieurs promoteurs ont abandonné en cours de route leur projet à cause du manque d'aide financière et technique. Nous pensons qu'il est primordial d'améliorer le mécanisme d'attribution de l'aide financière aux promoteurs de technologies pour qu'une multitude de traitements soit disponible afin de répondre à la diversité des besoins des producteurs de porcs.

Le manque de financement, la lenteur avec laquelle sont traités les dossiers et la réglementation actuelle sont certainement les principales contraintes au développement des technologies de traitement. En effet, la réglementation permet l'implantation d'une technologie à la ferme uniquement si cette technologie offre un traitement complet du lisier de porc. Cependant plusieurs technologies n'offrent qu'un traitement partiel. Par conséquent, de nombreuses innovations ne sont pas reconnues par le gouvernement parce que leur performance environnementale est faible comparativement à celle d'une filière de traitement complet. Nous pensons qu'il faudrait tout de même prendre en considération les technologies de traitement partiel puisqu'il serait peut-être possible de combiner plusieurs d'entre elles afin d'obtenir un traitement complet du lisier.

Les technologies peuvent apporter une importante réduction du volume de lisier à gérer et des odeurs émises par les établissements d'élevage. Cependant, nous pensons qu'une réduction du volume de lisier est réalisable en changeant simplement quelques habitudes. En effet, en optimisant la chaîne de gestion conventionnelle du lisier, une réduction de plus de 50% du volume de lisier et des odeurs est possible (Morazain, 1998).

En somme, le gouvernement doit apporter un soutien financier et technique non seulement aux promoteurs de technologies de traitement de lisier mais également aux producteurs de porcs. Ces derniers favorisent toujours l'épandage plutôt que le traitement par des technologies en raison des coûts engendrés par l'implantation et l'opération de ces dernières. Nous pensons que

plus il y aura de technologies disponibles sur le marché, moins les coûts associés à ces dernières seront élevés, ce qui aurait pour effet d'augmenter l'intérêt des producteurs envers ces nouvelles pratiques de traitement.

Dans un tout autre ordre d'idée, nous croyons que le rôle des citoyens est également important dans cette affaire. Ceux-ci doivent s'informer et s'impliquer à la mesure des moyens mis à leur disposition pour exercer leurs droits. De plus, c'est également en tant que consommateurs que les Québécois devraient se sentir concernés par cette problématique. En effet, leurs choix de consommation ont, tôt ou tard, des conséquences sur leur environnement ainsi que sur leur qualité de vie. Cependant, nous croyons qu'ils n'ont en ce moment pas accès aux informations leur permettant d'exercer ce rôle. Actuellement, les consommateurs québécois sont placés devant l'impossibilité d'exercer un choix responsable en regard de leurs achats de produits porcins et des conditions sous-jacentes à cette production.

Dans une optique de gestion intégrée, nous croyons qu'il incombe à tous les intervenants de prendre leurs responsabilités face à la problématique de l'actuelle production porcine au Québec. D'une part, les producteurs eux-mêmes doivent diminuer le plus possible les impacts de leurs activités sur l'environnement biophysique et social. D'autre part, les instances gouvernementales doivent également jouer leur rôle de leader en cette matière en incitant à la fois les producteurs, les citoyens et les consommateurs à se responsabiliser dans leurs choix.

Enfin, s'il est difficile pour nous de suggérer une diminution du volume de la production porcine vouée à l'exportation, nous soutenons qu'il serait regrettable d'hypothéquer les paysages et les ressources naturelles du Québec de même que la santé de ses habitants pour des considérations économiques. Nous sommes en faveur d'un développement économique de la production porcine au Québec, mais pas à n'importe quel prix.

En résumé, les membres de l'AMEUS se sentent aujourd'hui mal outillés pour faire face à la problématique environnementale liée à la production porcine. En tant que professionnels de l'environnement, nous pensons que les outils de gestion mis à notre disposition sont déficients. Les conséquences pour la collectivité québécoise nous inquiètent donc au plus haut point.

Références

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (2002). L'eau, la vie, l'avenir ; Politique nationale de l'eau, Québec, Bibliothèque Nationale du Québec, 94 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (1999). Impacts des activités agricoles sur l'environnement, Sainte-Foy, 20 p.

MORAZAIN, J. (1998) Foin des polluants, Revue Plan maio 1998. p. 11-16

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORC DU QUÉBEC (2001) Rapport du groupe de travail transfert technologique, Évaluation des technologies de gestion et de traitement du lisier de porc, 48 p.